

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

PROTÉGER LES FRANÇAIS DES RISQUES CLIMATIQUES ET FINANCIERS ASSOCIÉS
AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES FOSSILES - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

Par ailleurs, la publication annuelle de la liste des prestataires de services sanctionnés par le présent article obéit à une logique là encore non souhaitable, en voulant jeter l'opprobre sur certaines entreprises.